



PREFET DU GARD

Appel à candidature pour la fonction de lieutenant de louveterie pour la période 2020-2024 dans le département du Gard

Les Lieutenants de Louveterie sont nommés tous les cinq ans par le préfet et concourent, sous son autorité, à la régulation et à la destruction des animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils sont assermentés et peuvent aussi constater, dans les limites de leur circonscription, les infractions à la police de la chasse. Ils sont les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage. Leur fonction de lieutenant de louveterie, exercée dans l'intérêt général, est bénévole.

Un appel à candidature est donc lancé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (DDTM 30).

Les candidats adresseront à la DDTM du Gard une lettre de motivation, accompagnée du dossier de candidature et des pièces suivantes :

- photocopie de la carte nationale d'identité
- photocopie de la carte d'électeur
- attestation du lieu de résidence (à faire établir par la mairie)
- photocopie du permis de chasser (délivré depuis 5 ans minimum)
- certificat médical daté de moins de 2 mois attestant de l'aptitude physique et psychique à exercer les missions et à détenir une arme
- lettre engageant le candidat à entretenir à ses frais une meute de chiens (minimum de 4 chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, ou au moins deux chiens de déterrage) et précisant l'adresse du chenil
- attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'exerce pas d'activité commerciale liée à la chasse, ni de fonction de police de la chasse et qu'il n'a pas été condamné pénalement pour la chasse, pêche et protection de la nature
- indication des territoires sur lesquels le candidat chasse et des fonctions éventuellement exercées (président de société de chasse, ...)

☞ Où se renseigner et faire parvenir son dossier complet :

L'ensemble des documents doit parvenir **au plus tard le 15 novembre 2019**, par mail à ddtm-chasse@gard.gouv.fr ou par courrier à la :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M. du Gard)
Service Environnement et Forêt – 89 rue Wéber – CS 52002
30907 NIMES cedex 2

Contact :Bénédicte BAURENS Tel. 04 66 62 62 29 **en matinée** de 9h à 11h30.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Environnement et Forêt
Unité chasse coordination des polices de
l'environnement
Ref :PF/BB
dossier suivi par : Bénédicte BAURENS
Téléphone : 04 66 62 62 29
courriel : ddtm-chasse@gard.gouv.fr

Dossier de candidature à un poste de lieutenant de louveterie

IDENTIFICATION DU CANDIDAT :

Nom : **Prénoms :**

Adresse : (joindre attestation du lieu de résidence tamponner par la mairie)
Code postal : **Commune :**

N° de téléphone : domicile : **Téléphone mobile :**
N° de FAX :
Adresse e-mail :

Profession :

Date de naissance :
(joindre certificat médical d'un médecin agréé par le préfet daté de moins de 2 mois attestant de l'aptitude physique et psychique à exercer les missions et à détenir une arme)

Nationalité : (joindre copie de la carte nationale d'identité)

Droit civique : (joindre copie de la carte d'électeur)

COMPETENCE CYNEGETIQUE DU CANDIDAT :

Date d'obtention du permis de chasser : **N°du permis de chasser :**
(joindre copie du permis de chasser délivré depuis au moins 5 ans)

Disponibilité : totale – grande – moyenne (préciser les limites de votre disponibilité)

Territoires sur lesquels le candidat chasse et fonction éventuelle exercée (exemple : président de société de chasse...) :

Expérience cynégétique : (préciser en texte libre) : sur feuille libre

ENGAGEMENTS DU CANDIDAT :

Nombre de Chiens :

Race des chiens :

Je m'engage, si je suis nommé Lieutenant de Louveterie à entretenir, à mes frais, soit un minimum de quatre chiens courants ou de deux chiens de déterrage.

Adresse du chenil :

(joindre copies des carnets de tatouages ou pédigrées)

Nom du responsable du chenil :

A indiquer avec précision afin de permettre à la DDTM du Gard d'effectuer ultérieurement le contrôle de la réalisation de cet engagement

Je m'engage, si je suis nommé Lieutenant de Louveterie, à conserver sur moi la commission et à porter l'insigne et la tenue réglementaire de chasse lors des missions et des actions sur le terrain, pour justifier de ma qualité.

Je m'engage à signer et à respecter la charte des Lieutenants de Louveterie.

INCOMPATIBILITE :

Exercez vous, directement ou indirectement, des activités commerciales liées à la chasse :

- Chasse à la journée : oui - non
- Commerce de chiens de chasse : oui - non
- Commerce de gibier : oui - non
- Autres : (à préciser) *(rayer la mention inutile)*

Exercez vous une fonction de police de la chasse :

oui - non
(rayer la mention inutile)

Avez vous fait l'objet de condamnations pénales en matière :

- de chasse : oui - non
 - de pêche : oui - non
 - de protection de la nature : oui - non
- (rayer la mention inutile)*

J'atteste sur l'honneur que les renseignements figurant dans la présente demande de candidature sont sincères et véritables.

Fait à

le

signature du candidat



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service : Environnement et Forêt
Unité chasse coordination des polices de l'environnement
Ref : CA/PF/BB
dossier suivi par : Bénédicte BAURENS
Téléphone : 04 66 62 62 29
Courriel : ddtm-chasse@gard.gouv.fr

**Documents à transmettre
par courriel à l'adresse suivante : ddtm-chasse@gard.gouv.fr**

La lettre de candidature et le dossier de candidature à un poste de Lieutenant de Louveterie doivent être accompagnés des pièces suivantes :

- photocopie de la carte nationale d'identité
- photocopie de la carte d'électeur
- attestation du lieu de résidence (à faire tamponner par la mairie)
- photocopie du permis de chasser (délivré depuis 5 ans minimum)
- certificat médical d'un médecin agréé par le préfet (liste ci-jointe) **daté de moins de 2 mois** attestant de l'aptitude physique et psychique à exercer les missions et à détenir une arme
- lettre engageant le candidat à entretenir à ses frais une meute de chiens (minimum de 4 chiens courants réservés exclusivement à la chasse du sanglier ou du renard, ou au moins deux chiens de déterrage) et **précisant l'adresse du chenil**
- lettre engageant le candidat à porter leur commission et leur insigne pour justifier de leur qualité ainsi qu'une tenue correcte et compatible avec les actions sur le terrain
- attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'exerce pas d'activité commerciale liée à la chasse, ni de fonction de police de la chasse et qu'il n'a pas été condamné pénalement pour la chasse, pêche et protection de la nature
- indication des territoires sur lesquels le candidat chasse et des fonctions éventuellement exercées (président de société de chasse, ...)